

COMMUNE DE RECHICOURT LE CHATEAU
COMPTE RENDU
DES DELIBERTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Moselle. Arrondissement de Sarrebourg

Conseillers élus : 15 – Conseillers en fonction : 12 – Conseillers présents : 10

Date de convocation : Convocation 12 décembre 2019-- Séance le 17 décembre 2019

Sous la présidence de Gérard KELLE, Maire.

Présents : Gérard KELLE, Maire– Stéphane ERMANN Adjoints,– Chantal LECRIVAIN –Jean-Claude SANDONATO—Didier DEVANTAUX– Flavien SINGERLE --Emmanuel AUBRY – Jean Bernard BERGER --Fabrice LEROUX-- Nathalie JAMBOIS conseillers municipaux.

Absents excusés : Romain KELLE conseiller municipal --Michel THOMAS adjoint.

ORDRE DU JOUR

DCM/2019/VI/1 Servitude relative à l'installation d'un poste de transformation ENEDIS

DCM/2019/VI/2 Demande DETR travaux d'isolation de la mairie

DCM/2019/VI/3 Extension du périmètre du syndicat des eaux de Lorquin

DCM/2019/VI/4 Demande d'installation d'un poteau d'éclairage

DCM/2019/VI/5 Demande de versement de subvention pour l'achat des tablettes d'école

DCM 2019/VI/1 : Servitude relative à l'installation d'un poste de transformation par ENEDIS

Enedis a implanté un poste de transformation sur une parcelle de la commune de Réchicourt le château à savoir, parcelle section 1 n°350/142. Conformément à la convention sous seing privé du 14 mars 2019 le maire doit signer l'acte authentique de constitution de servitude de cette parcelle.

Après délibération le conseil municipal autorise le maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude de la parcelle.

**DCM 2019/VI/2 : demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.
Travaux d'isolation de la mairie.**

Le bâtiment de la mairie n'ayant jamais bénéficié d'isolation depuis sa construction, des travaux sont nécessaires afin de réaliser des économies d'énergies.

Le conseil municipal, après délibération,

- décide d'inscrire les travaux au budget de l'exercice 2020,
- sollicite pour ces travaux une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.
- Adopte le plan de financement :
Coût des travaux, combles et murs: 11 513,00€ montant hors taxes.
Subvention DETR 40% : 4 605,00€
Charge communale : 6 908,00€

DCM 2019/VI/3 : Adhésion des communes de BERTRAMBOIS (54) et LAFRIMBOLLE (57) au syndicat intercommunal des eaux (SIE) de LORQUIN-GONDREXANGE

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L 5211-5, L 5211-18 et L 5212-1 et suivants,

Vu la loi n°2015-991 (NOTRe) du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 février 1956 portant création du SIE de LORQUIN-GONDREXANGE,
Vu l'arrêté préfectoral n°2015-SP-SARREBOURG-020 du 29 mai 2015, autorisant le transfert du siège du syndicat,

Exposé des motifs :

Le Maire expose que la loi NOTRe avait prévu le transfert des compétences « eau et assainissement » aux communautés de communes (CC) à compter du 1^{er} janvier 2020. La loi n°2018-702 du 3 août 2018 a aménagé les modalités de ce transfert, sans pour autant remettre en cause le caractère obligatoire de ce dernier.

Ainsi, les communes membres de la communauté de communes de Sarrebourg Moselle sud ont pu demander le report du transfert au 1^{er} janvier 2026.

Conformément à l'alinéa II de l'article L 5214-21 du CGCT, la CC est substituée, pour les compétences qu'elle exerce ou vient à exercer, aux communes qui en sont membres lorsque celles-ci sont groupées avec des communes extérieures à la communauté dans un syndicat de communes ou un syndicat mixte. S'il s'agit d'un syndicat de communes, ce dernier devient un syndicat mixte au sens de l'article L 5711-1 du CGCT. Ni les attributions du syndicat, ni le périmètre dans lequel il exerce ses compétences, ne sont modifiés.

Ainsi, seuls subsisteront les syndicats qui regroupent des communes membres d'au moins de 2 CC.

Considérant la délibération du Conseil syndical du SIE de LORQUIN-GONDREXANGE, réuni le 28 novembre 2019, validant un projet d'extension du périmètre du SIE aux communes de BERTRAMBOIS (54), membre de la Communauté de communes de Vezouze-en-Piémont, et de LAFRIMBOLLE, membre de la CC de Sarrebourg Moselle sud, **pour notamment permettre le maintien du syndicat après le 1^{er} janvier 2026,**

Monsieur le Maire précise que, **pour permettre l'application de l'extension** du périmètre du SIE de LORQUIN-GONDREXANGE **au 1^{er} janvier 2020**, le Conseil syndical demande aux conseils municipaux des communes membres du syndicat, ainsi qu'à ceux des communes de BERTRAMBOIS et de LAFRIMBOLLE, de bien vouloir se prononcer sur ce projet d'extension de périmètre, et **de transmettre** la délibération à la sous-préfecture à SARREBOURG **au plus tard le 18 décembre 2019.**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à 9 pour et une abstention,

- **D'émettre un avis** favorable au projet d'extension du périmètre du SIE de LORQUIN-GONDREXANGE aux communes de BERTRAMBOIS (54) et de LAFRIMBOLLE (57) à compter du 1^{er} janvier 2020
demande aux préfets des départements de Moselle et de Meurthe-et-Moselle, de bien vouloir prendre un arrêté étendant le périmètre du syndicat par l'adjonction des communes de BERTRAMBOIS et LAFRIMBOLLE **à compter du 1^{er} janvier 2020**
- demande aux préfets des départements de Moselle et de Meurthe-et-Moselle, de bien vouloir prendre un arrêté étendant le périmètre du syndicat par l'adjonction des communes de BERTRAMBOIS et LAFRIMBOLLE **à compter du 1^{er} janvier 2020.**

La présente délibération a le caractère exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982 modifiée et aux dispositions du droit local applicable dans le département de la Moselle

DCM 2019/VI/4 : demande d'installation d'un poteau d'éclairage

Mr Ackermann habitant au 2 route de Sarrebourg demande à la commune d'installer un poteau d'éclairage à hauteur de son habitation.

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité l'installation d'un point lumineux.

DCM 2019/VI/5 : demande de versement de la subvention pour l'achat des tablettes de l'école.

Suite à l'achat prévu au budget 2019 des tablettes pour l'école et conformément à la convention signée en partenariat avec le ministère de l'éducation nationale, la demande de versement de la subvention peut être sollicitée.

Montant de la facture 6 714.00€ montant de la subvention 3 119.40

Le conseil municipal après délibération autorise le maire à faire la demande de versement de la subvention.

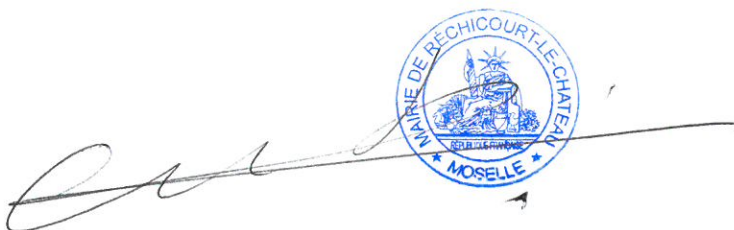
Divers

Une demande de catastrophe naturelle « sécheresse » a été faite et doit passer en commission prochainement. Des travaux sur les conduites d'eau vont être réalisés au premier trimestre 2020.

Le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de prendre contact rapidement avec le président de l'association AAPPMA, Monsieur Putarek, afin qu'il intervienne sur le niveau des eaux de l'étang de Réchicourt le château, en effet la montée importante du niveau d'eau risque de faire céder la digue.

Une réflexion est à l'étude concernant la possibilité de réduire les heures d'éclairage public la nuit afin de faire des économies d'énergies.

Concernant l'isolation des murs de la mairie, il est possible de rentrer dans un programme innovant utilisant de nouvelles techniques d'isolation en partenariat avec le PNRL, ce qui permettrait à la commune de bénéficier de subventions intéressantes, il est donc nécessaire de prendre contact dès janvier avec les différents partenaires de projets afin d'inscrire la commune dans ce programme.

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text "MAIRIE DE RÉCHICOURT-LE-CHÂTEAU" around the top and "MOSELLE" at the bottom. In the center of the stamp is a small illustration of a castle or chateau.

